

## Justice

# Maltraitance: elle ne peut plus posséder d'animaux

**Une femme âgée néglige les animaux: la Cour de justice lui interdit d'en avoir pendant trois ans**

Fabiano Citroni

Elle dit aimer les animaux. Mais le Service des affaires vétérinaires, lui, estime qu'elle maltraite chiens, oiseaux, tortues, lapins et autres poissons rouges. Il lui a donc interdit d'en détenir pour une durée de trois ans. Ce qu'elle n'a pas accepté. La décision vient pourtant d'être confirmée par la Cour de justice.

Le conflit, vieux de huit ans, débute en 2005. Le Service vétérinaire interdit alors à cette Genevoise de 62 ans de détenir des bêtes pour une durée indéterminée pour avoir violé les dispositions sur la protection des animaux. En avril 2006, lors de deux contrôles à son domicile, le service découvre qu'elle a deux chiots, deux perruches, deux lapins et deux poissons rouges. Ils sont séquestrés. Quatre mois plus tard, le Service vétérinaire décide de se montrer plus conciliant: il lui permet d'avoir deux lapins, à condition que ce soient deux femelles ou que le mâle soit castré.

## Tourterelle dans un sac

Début 2008, la sexagénaire demande à avoir un chien. L'Office vétérinaire réserve sa réponse. Il se rend une nouvelle fois chez elle et constate qu'elle possède quatre tourterelles, un canari, un lapin bélier avec deux lapereaux et une lapine qui ne sont pas détenus correctement. Les tourterelles se trouvent dans des caisses à chat exigües à même le sol et sans perchoir. Un lapereau doit être euthanasié. L'Office se fâche, séquestre ces animaux et rejette sa demande d'avoir un chien. Un an plus tard, à la suite d'une nouvelle visite, il séquestrera une tourterelle enfermée dans un sac de sport.

Pendant trois ans, semble-t-il, il



Il est notamment reproché à la recourante d'avoir mis une tortue dans son sac à main. CYBERPHOTO/S. FEVAL

## «Cas rare»

Selon Luc Magnenat, vétérinaire officiel au Service des affaires vétérinaires, entre 12 et 15 interdictions de détenir des animaux sont prononcées chaque année. Dans la pratique, précise-t-il, l'interdiction peut aller de deux à dix ans. Une telle décision est prise par le vétérinaire cantonal ou son suppléant. Il ajoute que «trois ans d'interdiction, ce n'est pas beaucoup, la plupart du temps, c'est cinq ans». Quant au cas décrit ci-contre, «s'il ne se rencontre que rarement, il n'est hélas pas exceptionnel». F.C.

ne se passe rien. Mais en juin 2012, une passante remarque que la sexagénaire maltraite un lapin dans sa voiture et met une tortue dans son sac à main. La police est avertie, le lapin confié à la SPA. L'animal subit

des examens, il doit être euthanasié.

Le Service vétérinaire décide d'augmenter la fréquence de ses contrôles. La personne visée n'étant jamais chez elle, la surveillance se fait par la fenêtre de l'appartement. Les vétérinaires voient deux tourterelles en liberté dans une pièce, deux autres oiseaux dans une cage à même le sol et un lapin sur le canapé. Cela, alors que l'intéressée n'a droit qu'à deux lapins au maximum. Nouveau séquestre et courrier accablant de la SPA: l'aquarium est sale et ne contient ni plantes ni cachettes; les oiseaux sont maigres et sales; le mandarin était détenu dans une toute petite cage.

Interrogée par le Service vétérinaire, la personne mise en cause dit «respecter et aimer les animaux». Malgré cela, le 25 juillet 2012, les vétérinaires lui interdisent de détenir des bêtes pendant trois ans. Aucune dérogation n'est accordée. Une mesure injuste aux yeux de

l'intéressée: elle saisit la justice, expliquant notamment que les tourterelles et le mandarin passent leurs journées dehors et que les branches des arbres et les dos des chaises sont suffisants à leur bien-être. Réplique du Service vétérinaire: le lâcher des tourterelles et du mandarin est interdit par la loi.

## «Elle fait fi des décisions»

Dans son arrêt du 15 janvier, la Cour de justice estime que même «si la recourante se dit respectueuse de ses animaux, force est de constater que tel n'est pas le cas. Elle a fait fi des différentes décisions du Service vétérinaire et ne semble pas consciente que son comportement est préjudiciable aux animaux qu'elle détient, quelle que soit l'affection qu'elle puisse leur porter.»

Avocate de la recourante, Me Gisèle di Raffaele explique que sa cliente «a grandi dans une ferme, elle aime et a besoin d'être entourée d'animaux. Malgré cela, nous ne saisissons pas le Tribunal fédéral.»

# Suspecté d'avoir voulu tuer un policier, il témoigne

**L'épicier des Pâquis est sorti de prison après onze mois de détention. Procès cette année**

T. se souviendra longtemps de la couleur du ciel tourmenté et de l'odeur herbacée des peupliers à la sortie de Champ-Dollon. C'était vendredi soir. Agé de 32 ans, cet épicer des Pâquis a quitté la prison après onze mois de détention préventive. Suspecté d'avoir voulu faire tuer un policier le printemps dernier aux Pâquis, ce commerçant a obtenu sa libération provisoire, notamment contre une caution de 40 000 fr.

Clamant son innocence depuis le début de la procédure, cet habitant de Plainpalais plaidera non coupable lors de son procès, cette année, devant le Tribunal correctionnel. Il le répète, son séjour à Champ-Dollon l'a transformé. «En mal. Je ne me remettrai jamais de cette arrestation musclée et de ces mois en cellule.» Les journées interminables, l'heure de la promenade «qui passe si vite», les nuits sans sommeil, un seul téléphone pour plus de 700 détenus. «En sortant la semaine



T. s'est rendu hier dans son commerce des Pâquis. S. IUNCKER-GOMEZ

dernière, j'ai d'abord appelé ma mère, qui est réfugiée en Iran, explique le prévenu d'origine afghane. Elle doit se faire opérer du cœur, je suis inquiet.»

T. a ensuite rejoint sa compagne, qui vit à Zurich. «Nous sommes ensemble depuis trois ans et demi.» Puis hier, il est revenu à Genève. Dans son commerce «saccagé par la police», dit-il, lors de son arrestation le 2 mars. Les enquêteurs le soupçonnent

d'avoir proposé à deux reprises 5000 francs à un jeune Maghrébin pour tuer un agent. Pourquoi? Pour se débarrasser «d'un policier qui lui causait des ennuis», estime l'accusation. Le fonctionnaire a effectivement exécuté plusieurs contrôles dans les commerces du prévenu, en 2011 et 2012.

«J'ai porté plainte contre les policiers qui ont mis à sac mon épicerie et qui m'ont traîné dans le quartier comme un trophée.» Il

frotte ses yeux humides et invoque l'erreur judiciaire: «Des délinquants veulent se venger de moi.» Pourquoi? L'épicier explique que quelques semaines avant son arrestation, il est intervenu dans le cadre d'une rixe dans la rue en appelant la police. L'un des participants a-t-il voulu lui faire payer son zèle? Il le suppose.

«Travailler depuis seize ans à Genève et se retrouver du jour au lendemain traité comme un criminel, c'est très dur. En prison, aucun détenu ne croyait aux accusations pesant sur moi.» Dans ce dossier, il subsiste des zones d'ombre. En sa faveur ou en sa défaveur? La justice devra encore trancher. L'un des soupçons a néanmoins été écarté: suspecté d'être le banquier des dealers du coin, T. a été blanchi sur ce point. «Grâce à mes avocats, j'ai gardé l'espoir.»

Son défenseur, Me Arfazadeh, fait le calcul: «Pour obtenir sa libération, j'ai saisi douze fois le Tribunal des mesures de contrainte, six fois la Cour de justice et quatre fois le Tribunal fédéral.» Qui a fini par lui donner raison la semaine dernière.

**Fedele Mendicino**



La façade des locaux du conseiller d'Etat a été victime de jets de peinture et de tags dans la nuit de lundi à mardi. LAURENT GUIRAUD

# Peinture et tags agressifs contre Pierre Maudet

**La façade des locaux du magistrat chargé de la Sécurité a été souillée. Une plainte sera déposée**

«Maudit Maudet: des limes pour tes barreaux, des bombes pour tes bureaux!» Voilà le message tagué, hier matin, sur la façade des bureaux du conseiller d'Etat chargé de la Sécurité, Pierre Maudet. Avec, pour accompagnement, des jets de peinture rouge et noire sur les fenêtres et les pavés. Raison suffisante pour le Conseil d'Etat de déposer une plainte pour «dé-

prédation de son patrimoine» et pour la police scientifique de procéder à des relevés sur les lieux.

«Cet acte est irrespectueux et lamentable, déclare pour sa part Pierre Maudet. L'expression anonyme et injurieuse est de toute façon condamnable, surtout que je suis toujours ouvert à la discussion.» Nulle indication pour l'heure concernant l'identité des auteurs de cet acte de vandalisme, aucune caméra de surveillance n'ayant pu filmer la scène. Le nettoyage ne «devrait pas dépasser les 5000 francs», assume-t-on du côté des autorités. **Olivier Francey**

# Agression aux Bastions: jeunes auteurs arrêtés

**Le cycliste, âgé de 20 ans, récemment bastonné à coups de chaîne dans le parc des Bastions a pu identifier ses agresseurs**

«Les auteurs ont été interpellés et leur cas sera traité par le Tribunal des mineurs.» C'est la seule information que nous avons pu obtenir auprès du service de presse de la police genevoise.

Un service peu prolixé à commenter la sordide agression dont a été victime Jeremy (prénom fictif) le 18 janvier, alors qu'il traversait le parc des Bastions à vélo. Ce soir-là, c'est une bande d'adolescents qui l'a sauvagement bastonné. Alors, pas question de savoir si ces jeunes sont connus des forces de l'ordre (*ndlr: cela semble toutefois être le cas*) et surtout quelle sanction ils encourrent.

«Mon fils a pu les identifier et on se dirige vers une confronta-

tion, relève le père de la victime. On espère simplement que justice sera faite. Des actes aussi odieux ne doivent pas rester impunis.»

Bousculé puis sauvagement attaqué par une bande visiblement déterminée et sans le moindre scrupule, Jeremy revient de loin: «Sa main a été écrasée à coups de chaîne et de cadenas. Comme ça, pour rien. Simplement parce qu'il se trouvait là, raconte le père. Je n'ose pas imaginer ce qui serait advenu s'il n'avait pas eu le réflexe de protéger sa tête avec sa main.»

Hospitalisé, le malheureux a dû être opéré; il devra certainement vivre avec des vis et des plaques le restant de ses jours.

Relevons que le lendemain, soit le samedi 19 janvier, ces jeunes auraient remis ça en agressant, cette fois-ci, un mineur. Qui n'oserait déposer une plainte, de peur d'être victime de représailles. **Laurence Bézaguet**

## PUBLICITÉ

La ville de Genève informe

### Soirée citoyenne 2013

Vous êtes né(e) en 1995, cette information vous concerne!

La Soirée citoyenne, organisée par la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, aura lieu le

**Lundi 25 février à 20 h  
au Théâtre du Léman**

Tous les jeunes, **étrangers et suisses**, résidant dans le Canton de Genève et qui atteindront leur majorité civique en 2013 sont cordialement conviés. (Toutefois, les communes de Carouge, Lancy, Grand-Saconnex, Vernier et Versoix ne participent pas à cette cérémonie.)

Vous pouvez obtenir votre carton d'invitation auprès du Service de la jeunesse (tél. 022 418 45 00).

Nous nous réjouissons de partager ce moment convivial et espérons vous y voir nombreuses et nombreux!

Esther ALDER  
Conseillère administrative

Informations  
Service de la jeunesse  
022 418 45 00

www.ville-geneve.ch

